



CCAS DE TALANT

8, rue Charles Dullin

21240 TALANT

☎ 03 80 44 60 60 ☎ 03 80 44 60 70

**PRIME DES APPRENTIS
TALANTAIS
DOSSIER D'INSCRIPTION**

NOM:

Prénom:



Année 2009 - 2010

Les renseignements portés sur cette demande ont tous un caractère obligatoire et seront traités sur ordinateur. Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous avez la possibilité d'en avoir la communication après traitement et, éventuellement de solliciter des modifications. Le droit d'accès s'exerce auprès du CCAS de Talant.

▪ A REMPLIR PAR L'APPRENTI(E)

NOM – Prénom : _____

Date de naissance : _____ Age : _____

Adresse : _____

21240 TALANT

Tél. _____

Derniers établissement et classe fréquentés : _____

Etablissement d'accueil pour 2009-2010 : _____

Diplôme préparé : _____

▪ A REMPLIR PAR LE REPRESENTANT LEGAL

dans le cas où l'apprenti(e) est mineur(e)

Nom – Prénom : _____ Téléphone : ____/____/____/____/____

Adresse : _____

21240 TALANT

▪ ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) *Nom-Prénom du demandeur ou du représentant légal* :

atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus :

A Talant le _____

Signature :

▪ CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Une prime de la Ville de Talant peut-être accordée aux apprentis(es) réunissant les conditions suivantes :

- résidant sur la commune de Talant ,
- inscrits en deuxième année de formation,
- n'ayant jamais bénéficié de cette prime ou d'une gratification d'apprentissage de la Ville de Talant,
- effectuant leur apprentissage dans un Centre de Formation d'Apprentis (CFA),
- signataires d'un contrat en alternance avec un employeur.

Cette aide forfaitaire d'un montant de 110 € est versée en une seule fois pour l'année scolaire 2009/2010.

Cette prime n'est accordée qu'une seule fois sur le parcours de formation.

Pour être instruite la demande de prime doit être déposée avant le **04/12/2009**.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

▪ CONSTITUTION DU DOSSIER

Pour être examinée la demande doit impérativement comporter les pièces suivantes :

- le présent imprimé dûment complété,
- un certificat de scolarité ou une attestation du CFA précisant la scolarité de l'apprenti(e),
- une photocopie du contrat d'apprentissage signé entre l'apprenti(e), l'employeur et le CFA,
- un relevé d'identité bancaire ou postal de l'apprenti(e).

▪ DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

CCAS de Talant
8 rue Charles Dullin
21240 TALANT
☎ 03 80 44 60 60

▪ ENVOI DU DOSSIER

Ce dossier est à retourner impérativement à l'adresse suivante avant le **04/12/2009 à 17 h** :

CCAS de Talant – Le Relais
8 rue Charles Dullin
21240 TALANT

Tout dossier transmis après la date ci-dessus ne sera pas instruit.

L'examen des dossiers est effectué par une commission au cours du mois de décembre 2008. Aucun renseignement ne sera diffusé par téléphone. Le résultat de la décision sera transmis par courrier à l'intéressé(e) dans les jours suivant la commission.